



Compte rendu de la conférence audio du 31 mars avec la DRFIP 35

Etaient présents l'ensemble des directeurs et les 4 OS.

Pour la CGT : Nathalie HARDY, Jean François LEBE, Bruce DERRIEN et Jacques STEPHAN

Le DRFIP fait le point sur la situation au 31 mars.

- 302 agents présents concernés par le PCA (18,80%),
- 113 agents en télétravail sur les missions essentielles (un total d'environ 170 agents sont en télétravail), le taux du télétravail sur le département d'Ille-et-Vilaine est en dessous de la moyenne nationale
- les autres agents sont en maladie ou en ASA.

Les objectifs sont de développer le télétravail en particulier pour les trésoreries et les SIE pour arriver à plus de 210 télétravail en fin de semaine.

Une deuxième vague de commande d'ordinateurs est en cours, mais le DRFIP reconnaît butter sur un goulet d'étranglement :

- la DRFIP est tributaire de la commande passée par la Centrale auprès de l'UGAP ; compte tenu des commandes, le marché en cours est très tendu et il est difficile de donner un calendrier précis.
- les équipes CID sont extrêmement sollicitées pour mettre en fonctionnement les portables.

Dans les services prioritaires, la DRFIP organise le travail présentiel en équipe (alternance des équipes une semaine sur deux) pour limiter au maximum le contact.

Une commande de masques est en cours, ils devraient être livrés dans les prochains jours et seront déployés en priorité pour les accueils, CEA, CER, Trésorerie hospitalière... La dotation sera de deux masques par jour et par agent pour tenir jusqu'à la prochaine commande qui aura lieu dans 9-10 jours.

Concernant la campagne IR, le DRFIP ne se prononce pas sur la date de départ. Se posent des questions sur l'accueil, et sur le traitement des déclarations. En tout état de cause, la campagne sera allongée. Pour le Ministre il n'est pas question d'escamoter cette campagne. La retarder n'est pas sans conséquences sur le PAS (restitution...) et la délivrance des avis d'imposition est particulièrement importante comme par exemple pour l'octroi des prestations sociales. Il faut doter les agents des SIP en ordinateurs pour favoriser le télétravail. Les agents des SIP travailleraient le plus possible en restant confinés et en télétravail.

Le DRFIP a rappelé les consignes auprès des agents sur les gestes barrière et qu'il est demandé aux chefs de services de les rappeler très régulièrement.

Suspicion de 8 collègues infectés, et entre 20 et 25 en quatorzaine en lien avec la médecine de prévention qui les appelle ainsi que les médecins généralistes. 3 cas de reprise possibles : 2 sont en télétravail et 1 en attente. Pas de nouveau cas de COVID-19 recensé.

Le DRFIP effectue un recensement des compétences des agents en ASA pour assurer des missions d'appui dans le département , Cette mission pourrait aussi être déployée hors département (région grand est) sous réserve que les missions essentielles soient sécurisées dans notre département. Le DRFIP a par ailleurs précisé que des agents sont favorables à une reprise d'activité (en télétravail par exemple).

La DRFIP indique des des actions doivent être menées dans les domaines suivants :

- relance des entreprises qui ont cessé leur mandat SEPA de paiement de TVA, et qui ne déclare plus pour le PAS
 - mobilisation pour le fond de solidarité des entreprises décidé par le gouvernement. Les fonds de solidarité sont pilotés par la Centrale, mais la DRFIP pourrait être amenées à effectuer des contrôle à minima pour rechercher les coordonnées bancaires des entreprises.
- Sur ces actions, les PCE et les BDV seront mobilisées, la DIRCOFI pourrait aussi intervenir.

Points soulevés par CGT et réponses du DRFIP :

- *concernant le taux de 18,8 % d'agents présent dans les services* : la CGT rappelle que l'impératif était de réduire au maximum le nombre d'agents présents sur les sites. Si des efforts ont été faits par la direction , il y a encore trop d'agents présents dans les services, notamment dans les SIE et trésoreries. Le DRFIP précise que ce taux était fiable et insisté sur l'objectif du télétravail notamment pour les SIE (mise en place de médoc) et les trésoreries .
- *concernant des tâches non accessibles par le télétravail* : il les renomme avec les marchés publics, les visas de mandats, la DDR3.
- *concernant certaines conséquences du télétravail sur la santé des agents* : il précise que des collègues souhaitent revenir dans les services cependant il indique aussi qu'un agent en télétravail ou en ASA doit rester chez lui en maintenant un lien social avec les non-présentiels.
- *concernant le maintien du lien social* : il insiste sur la nécessité de maintenir le lien social avec les agents que ceux ci soient en ASA, en télétravail ou dans les postes. Les chefs de service doivent maintenir le lien avec leurs équipes.
- *concernant les SIE* : suspension des procédures conformément aux ordonnances du 25/03/2020).
- *concernant le SDE* : travail d'encaissement, virements des acomptes, actes des sociétés, certificats de succession avec 2 équipes de 5 agents chacune en alternance. Il s'agit de se limiter strictement aux socle des missions du SDE.
- *concernant le service des Domaines*, moins d'ordinateurs portables (mission non prioritaire).
- *concernant les mouvements de personnel*, le DRFIP indique que des agents pourraient passer de missions non prioritaires à missions prioritaires.
- *concernant la campagne IR* : celle-ci doit se préparer mais sans toutes les infos à ce jour, le DRFIP précise que c'est l'une de ses préoccupations mais n'envisage pas l'accueil physique de très nombreux contribuables "à tous vents" avec les règles sanitaires d'éloignement à respecter mais plutôt sur RDV voire téléphone, visio.
- *concernant les collègues de l'ESI en pleine action*, le DRFIP va se rapprocher de ce service concernant les mesures de protection.
- *concernant les interrogations sur les congés et les pointages*, M LE GALL fera une réponse par mail.
- *concernant le télétravail sur des missions non essentielles*: il explique que les portables vont être redéployés sur les missions essentielles, mais pas tous car il est nécessaire d'anticiper : certains « télétravailleurs » actuellement sur des missions non essentielles pourraient se voir confier des missions qui deviendront prioritaires (PCRP avec la campagne, PCE, BDV...)

Points des autres OS et réponses du DRFIP :

Solidaires :

- *concernant la campagne IR et le dépôt des déclarations* : anticiper par la communication est une nécessité avec un report inévitable (questionnement des contribuables). Vu le contexte, pour

le DRFIP, "on est sur une crête" avec un décalage sur la campagne IR (congés d'été).

Il précise aussi que les congés précédents les mois de juillet et août pourraient être suspendus. Le DRFIP insiste sur le fait que si contact physique il doit y avoir, il se fera uniquement sur RDV.

- *concernant des problématiques liées aux congés et RTT imposés* : les réponses se feront au niveau de la DGFAP (Fonction publique), il n'y aura pas une spécificité pour la DGFIP.
- *concernant l'arrivée de TGV en provenance de régions en grande difficulté épidémique, questions sur le confinement (périmètre) de la gare de Rennes et quelles directives pour les collègues utilisant ce moyen de locomotion* : le DRFIP ne donne pas d'infos particulières (va contacter l'ARS). Si impossibilité de se rendre sur le lieu de travail, en ASA.

CFDT :

- *concernant les masques* : le DRFIP précise qu'il s'agit de chirurgicaux.
- *concernant la qualité du dispositif en télétravail* : le réseau tient, il est accessible en fonction de la capacité de connexion, à ce jour 30000 connexion possibles pour la DGFIP
- *concernant l'après-épidémie* : le DRFIP ne se positionne pas, il faut déjà se positionner sur le présent
- *concernant les infos données* : les chefs de service doivent rester en relation avec les agents via webmail ainsi que Ulysse et ses différentes rubriques.
- *concernant les congés RTT* : le DRFIP joue son joker du DRFIP, le sujet est traité au niveau interministériel.

FO :

- *concernant les paniers repas* : cela fonctionne normalement.
- *concernant les commandes de masques* : ce ne sont pas des ffp2.
- *concernant les mouvements locaux de chefs de service* : les C1 au 01/04/2020 et les C2 reportés en attendant la validation des promotions (CAP reportée).
- *concernant une éventuelle cible en % au niveau national par rapport au PCA* : le DRFIP précise que c'est une moyenne (il n'y a pas d'objectif quantitatif).
- *concernant la mise en place du télétravail de façon la plus générale* : le DRFIP indique que le département a des missions spécifiques que l'on ne retrouve pas dans d'autres départements.

Le DRFIP termine cette conférence en indiquant que des informations plus précises seront apportées concernant le tableau récapitulatif du PCA (missions essentielles, télétravail...).

La CGT est de nouveau intervenue en fin de l'audio conférence sur la possibilité pour un agent en ASA COVID et dit « réserviste réquisitionnable » de se porter volontaire pour intégrer la réserve civique COVID19, et ainsi pouvoir aller aider les structures d'aide à la personne. Le DRFIP a indiqué ne pas avoir eu de réponse de la Centrale, et qu'il allait de nouveau interroger la DG sur le sujet. Il a réfuté la notion de réquisition d'agents.

La délégation CGT Finances publiques 35

Rennes, le 1^{er} avril 2020